

# APW

## - RAPPORT D'ACTIVITÉS - 2008

### L'équipe de l'APW



Paul-Emile MOTTARD  
Président



Annick BEKAVAC  
Directrice



Bruno de VIRON  
Conseiller



Sophie SCARDINA  
Secrétaire

Tel. 081.74.56.74  
Fax. 081.74.55.92



info@apw.be  
www.apw.be

Brabant wallon



Hainaut



Liège



Luxembourg



Namur



Association des Provinces wallonnes

**- RAPPORT D'ACTIVITÉS -**  
**2008**



**Association des Provinces wallonnes**

# Table des matières

<b>I. Fonctionnement de l'Association</b>	
1. Statuts et composition des organes de l'Association	P 3
2. Réunions des organes de l'Association	P 3
3. Composition du Secrétariat de l'Association	P 4
<b>II. Activités de l'Association</b>	
1. Relations avec les différents niveaux de pouvoirs	P 5
a. Du rôle consultatif de l'A.P.W.	P 5
b. Des interventions de l'A.P.W. sur des sujets d'intérêt provincial	P 6
2. Relations interprovinciales	P 7
a. Finances provinciales	P 7
b. Ressources humaines	P 7
c. Relations internationales	P 7
d. Formation	P 8
e. Agriculture	P 8
f. Communication	P 8
g. Greffier(e)s	P 8
h. Services techniques	P 8
i. Archives	P 9
3. Relations internationales	P 9
a. Du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe	P 9
b. Des relations avec les associations européennes équivalentes à l'A.P.W.	P 9
4. Représentation dans les organes ou commissions consultatifs	P 10
a. Du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne	P 10
b. Du Conseil Régional de la Formation	P 11
c. Du Comité C	P 11
d. Du C.A.T.P.W.	P 11
e. De l'Observatoire des politiques culturelles	P 12
f. De l'Institut du Patrimoine wallon	P 12
g. Du Conseil supérieur du logement	P 13
h. Du Comité de suivi des programmes opérationnels Convergence et Compétitivité régionale et Emploi 2007-2013 (F.E.D.E.R.)	P 13
i. De la Commission nationale pour les Droits de l'Enfant	P 13
5. Colloque du 9 décembre 2008	P 14
6. Formation en e-learning pour les mandataires provinciaux	P 14
7. Formation au financement européen de projets provinciaux	P 15
8. Opération « Place aux Enfants »	P 15
9. Actions de communication	P 16
a. Le bimestriel de l'A.P.W.	P 16
b. Le site web : A.P.W.be	P 16
c. Le Salon des Mandataires	P 16
10. Autres activités de l'Association	P 17

## I. Fonctionnement de l'Association

### 1. Statuts et composition des organes de l'Association

Les statuts coordonnés de l'Association modifiés par l'Assemblée générale en séance du 28 juin 2005 afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 27 juin 1921 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique, telle que modifiée par les lois des 2 mai 2002 et 16 janvier 2003, ont été publiés au Moniteur belge du 2 septembre 2005.

Pour rappel,

- l'Association est composée des cinq personnes morales suivantes : la Province du Brabant wallon, la Province de Hainaut, la Province de Liège, la Province de Luxembourg et la Province de Namur ;
- chaque Province est représentée à l'Assemblée générale, par le gouverneur, les députés provinciaux, le greffier provincial et cinq conseillers provinciaux désignés par le Conseil provincial à la proportionnelle conformément à l'article 98 du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes ;
- le Conseil d'administration se compose, outre le président de l'Association qui en est membre de droit, de cinq administrateurs, dont au moins un député provincial, par province-membre. Ces administrateurs sont désignés par l'Assemblée générale à la proportionnelle de chaque conseil provincial conformément à l'article 98 précité.

Lors de sa séance du 18 mars 2008, les membres de l'Assemblée générale ont approuvé les modifications statutaires visant essentiellement à permettre l'intégration d'associations interprovinciales au sein de l'A.P.W.

La composition des organes de l'Association a été régulièrement actualisée en fonction des changements intervenus au sein des instances provinciales.

La présidence de l'Association a été assurée par Paul-Emile Mottard, député provincial.

### 2. Réunions des organes de l'Association en 2008

Le Conseil d'administration s'est réuni les 15 janvier, 18 mars, 22 avril, 27 mai, 23 septembre et 4 novembre.

Une Assemblée générale ordinaire a eu lieu le 18 mars 2008. Elle a, notamment, approuvé les comptes 2007 de l'Association, donné décharge aux administrateurs et approuvé le budget de l'Association pour l'année 2008.

### 3. Composition du Secrétariat de l'Association

Le Secrétariat est composé de :

- Mme Annick Bekavac, directrice
- M. Bruno de Viron, conseiller
- Mme Sophie Scardina, secrétaire de direction

## II. Activités de l'Association

Pour rappel, aux termes de ses statuts, l'Association a pour but d'assurer aux membres tous les services qui peuvent les aider à remplir leurs missions, d'assurer la promotion de l'Institution provinciale ainsi que la défense de son autonomie.

Elle poursuit la réalisation de son but social par tout moyen adéquat et, notamment, par :

- l'étude de questions générales, la recherche de documentation ainsi que tous les autres services utiles aux membres ;
- l'organisation de concertations générales ou sectorielles entre les différentes provinces associées et l'organisation des concertations indispensables avec les autres provinces belges qui ne font pas partie de l'Association ;
- la publication de livres, périodiques et documentation ;
- l'organisation de congrès, colloques, journées ou commissions d'études ;
- l'organisation de recherches ou d'enquêtes ;
- l'examen de problèmes soumis par les membres ;
- les interventions auprès d'autorités publiques ou d'instances privées ;
- la participation aux activités intéressant les membres.

### 1. Relations avec la Région wallonne

#### a. Du rôle consultatif de l'A.P.W.

De par sa participation active aux travaux du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne (cf. II., 4 , A infra) l'A.P.W. a été appelée à émettre des avis sur les projets de décret, d'arrêté ou de circulaire émanant du Gouvernement wallon et concernant les pouvoirs locaux.

Par ailleurs, dans l'esprit de dialogue qui préside désormais aux relations entre le Gouvernement wallon et les provinces, l'A.P.W. a été régulièrement associée à la préparation de projets initiés par les Ministres compétents, et plus particulièrement par le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, M. Philippe Courard.

C'est ainsi que l'A.P.W. a été amenée à émettre des avis circonstanciés sur les projets de textes suivants :

- l'avant-projet de décret modifiant le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques, le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux ;
- le projet de circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2009.

#### **b.** Des interventions de l'A.P.W. sur des sujets d'intérêt provincial

L'A.P.W. est intervenue auprès des Ministres compétents sur des questions d'intérêt commun aux provinces.

C'est ainsi, notamment, que l'A.P.W. est intervenue :

- auprès du Ministre de la Fonction publique et des Affaires intérieures, Philippe Courard :
  - afin de sensibiliser le Gouvernement wallon sur la nécessité de rencontrer les préoccupations financières des provinces et d'entamer une réflexion sur leur refinancement ;
  - concernant le mécanisme de prélèvement du fonds des provinces pour assurer 60 % du coût total des secrétariats des gouverneurs ;
  - au sujet de l'implication de l'A.P.W. dans la mise en œuvre de la Stratégie de Valence du Conseil de l'Europe sur l'Innovation et la Bonne gouvernance ;
- auprès du Ministre-Président de la Région wallonne, Rudy Demotte et du Ministre de l'Aménagement du territoire et du Transport, André Antoine, au sujet de la suppression de la délégation provinciale au sein de la commission d'avis sur les recours en matière d'urbanisme ;
- auprès du Ministre-Président de la Région wallonne, Rudy Demotte concernant les avant-projets de décret et d'arrêtés relatifs aux agences de voyages ;
- auprès du Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme concernant la place des multiples acteurs en matière de tourisme en région wallonne et le rôle du C.A.T.P.W. (Centre d'action touristique des Provinces wallonnes) ;
- auprès de la Ministre de la Culture, Fadila Laanan, au sujet du manque de considération pour le travail des provinces dans le domaine du développement culturel territorial ainsi que sur l'avenir des Centres culturels locaux ;
- auprès de la Ministre-Présidente de la Communauté française, Marie Arena, sur la problématique de la suppression des centres de coordination provinciaux (dépistage du cancer du sein) ;

- auprès de la Vice-Première Ministre Laurette Onkelinx et du Vice-Premier Ministre Didier Reynders, en ce qui concerne le maintien des subsides de la Loterie Nationale au titre de soutien au travail volontaire ;
- auprès de la Vice-Première Ministre, Joëlle Milquet et du Ministre de la Fonction publique et des Affaires intérieures, Philippe Courard, en ce qui concerne la mise à disposition d'utilisateurs de membres du personnel provincial.

## 2. Relations interprovinciales

Afin d'assurer une meilleure concertation entre les provinces, l'A.P.W. a mis en place des groupes de travail composés de fonctionnaires des cinq provinces. Les groupes de travail suivants se sont réunis à plusieurs reprises :

#### **a.** Finances provinciales

L'étude sur les finances et la fiscalité provinciales, commandée au C.I.R.I.E.C. en 2007, s'est poursuivie en 2008. Le groupe de travail a accompagné cette étude en veillant à fournir toutes les informations nécessaires à l'équipe de chercheurs du Professeur Gathon.

#### **b.** Ressources humaines

Ce groupe de travail a pour objectif, d'une part, d'échanger les informations concernant les problèmes rencontrés dans le cadre de la gestion journalière des ressources humaines et, d'autre part, de recueillir toutes les données utiles dans le cadre des négociations menées au sein du Comité C (cf. II, 4, C infra). Le groupe de travail s'est attardé sur l'examen du contenu du projet de Pacte pour une fonction publique solide et solidaire.

#### **c.** Relations internationales

Les responsables des départements provinciaux des relations extérieures et internationales se retrouvent au sein de ce groupe de travail de l'A.P.W. Cette concertation entre provinces permet d'envisager des projets communs, d'échanger les expériences en matière de coopération internationale et de coordonner les réponses à apporter à des problématiques communes. Le groupe de travail a également contribué à l'organisation de la formation organisée par l'A.P.W. sur les modes de financement européens pour les projets provinciaux.

#### **d. Formation**

Ce groupe de travail qui est composé des fonctionnaires responsables de chaque Institut Provincial de Formation (I.P.F.) a pour objectif de déterminer une position commune en vue des débats qui se déroulent au sein des commissions thématiques du Conseil Régional de la Formation (C.R.F.) (cf. II, 4, B infra).

Du mois d'avril au mois d'octobre 2008, l'Association des Provinces wallonnes et l'Union des Villes et Communes de Wallonie ont organisé quatre cycles de formation pour le personnel d'encadrement des pouvoirs locaux et provinciaux.

Ce groupe de travail s'est largement consacré à l'organisation pratique de cette formation.

#### **e. Agriculture**

Ce groupe de travail s'est penché sur les missions effectuées dans ce domaine au sein de chaque province afin de déterminer les points communs et les différences.

#### **f. Communication**

Ce groupe de travail a pour objectif d'harmoniser la politique de « communication » des cinq provinces et d'échanger toutes informations utiles en la matière.

Il est également chargé de l'organisation annuelle du Salon des Mandataires.

#### **g. Greffier(e)s**

Ce groupe de travail a pour objectif de débattre des questions générales d'intérêt commun. Il permet également de faire la synthèse des préoccupations respectives de l' A.P.W. et des provinces.

#### **h. Services techniques**

Suite à l'intégration de l'interprovinciale des Services Techniques Voyers au sein de l'A.P.W., ce groupe de travail, composé des directeurs ou des directeurs techniques, s'est penché sur la modification de la Loi de 1841 sur les chemins vicinaux.

#### **i. Archives**

Ce groupe de travail a pour objet la mise en commun des expériences en matière d'archives pour arriver à harmoniser autant que possible les procédures en la matière et établir un tableau de tri pour les domaines de compétences où cela est possible.

### **3. Relations internationales**

L'Association des Provinces wallonnes est présente au niveau européen et international pour faire valoir les enjeux et intérêts des collectivités locales de niveau intermédiaire auprès des instances européennes et internationales.

#### **a. Du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe**

Le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe (C.P.L.R.E.) est l'organe consultatif du Conseil de l'Europe pour les questions liées à la démocratie locale.

Il est composé d'élus locaux et régionaux de chaque Etat membre du Conseil de l'Europe : 315 membres effectifs et 315 membres suppléants répartis entre les deux Chambres (Chambre des Régions et Chambre des pouvoirs locaux).

La délégation belge auprès du C.P.L.R.E. est composée de 7 membres effectifs et de 7 membres suppléants répartis dans les deux Chambres : 4 effectifs et 3 suppléants pour la Chambre des Régions, 3 effectifs et 4 suppléants pour la Chambre des pouvoirs locaux.

L'Association des Provinces wallonnes est représentée par un membre suppléant au sein de la Chambre des Pouvoirs locaux du C.P.L.R.E..

Le C.P.L.R.E. travaille également de manière régulière avec les Associations nationales représentatives des pouvoirs locaux et régionaux. L'Association des Provinces wallonnes est reconnue comme partenaire à part entière et, à ce titre, contribue aux travaux du Congrès.

#### **b. Des relations avec les associations européennes équivalentes à l'A.P.W.**

CONF.E.D.E.R.ATION EUROPEENNE DES POUVOIRS LOCAUX INTERMEDIAIRES (C.E.P.L.I.)

Les collaborations étroites qui existaient entre l'A.P.W. et l'Assemblée des Départements de France (A.D.F.) et l'Union des Provinces Italiennes (U.P.I.) se sont poursuivies et étendues à d'autres associations identiques de l'Union européenne.

Le 15 juillet 2008, à Villeneuve-Les-Avignon, onze associations nationales représentatives de pouvoirs locaux intermédiaires, comme les provinces, se sont regroupées au sein de la Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Européens.

Les partenaires au sein de la C.E.P.L.I. sont :

- L'Assemblée des Départements de France,
- L'Association des Kreise allemands,
- L'Union des Provinces italiennes,
- L'Association des Provinces wallonnes,
- L'Association des Provinces flamandes,
- L'Association Nationale des Municipalités Bulgares,
- La Fédération Espagnole des Municipalités et Provinces,
- L'Union des Autorités Préfectorales de Grèce,
- La Fédération Nationale des Collectivités Locales et Territoriales de Hongrie,
- L'Union Nationale des Conseils de Judets de Roumanie,
- L'Union des Powiats de Pologne.

Les réseaux « *Partenalia* » et « *Arc Latin* » font également partie de la Confédération en qualité de membres associés.

La C.E.P.L.I. a essentiellement comme objectif de faire entendre la voix des collectivités territoriales de niveau intermédiaire auprès des institutions européennes ; de favoriser les échanges de partenariats entre ses membres ; d'apporter un support technique et une veille informative pour la concrétisation de la participation des collectivités territoriales à des projets européens, etc.

#### 4 . Représentation dans les organes ou commissions consultatifs

L'A.P.W. est représentée au sein :

##### a. Du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne

Ce Conseil est appelé à émettre des avis sur les projets de décret, d'arrêté ou de circulaire émanant du Gouvernement wallon et qui concernent les pouvoirs locaux.

**Membres effectifs :** Paul-Émile Mottard, Dominique Notte,  
Sylvie Théodore, Albert Depret et Alain Trussart

**Membres suppléants :** Jean-Marie Flahaut, Jean-Michel Nottebaert, Alain Collin,  
Anne-Cécile Flagothier et Béatrice Clementz

##### b. Du Conseil Régional de la Formation

Ce Conseil (C.R.F.) est l'organe chargé par le Gouvernement wallon d'organiser le secteur de la formation RGB en région wallonne. Il constitue la plate-forme de concertation entre les différents opérateurs de formation (Instituts Provinciaux de Formation, F.O.R.E.M., I.F.A.P.M.E., Instituts de promotion sociale), les utilisateurs de ces formations (provinces, communes, CPAS) et les organisations syndicales.

Il comprend douze commissions thématiques au sein desquelles l'A.P.W. est représentée :

**Membres effectifs :** Jean-Pierre Ohlès, directeur I.P.F. Liège  
Alain Braun, directeur I.P.F. Hainaut

**Membre suppléant :** Jean-Claude Podlecki, directeur I.P.F. Namur

##### c. Du Comité C

Organe de concertation entre les organisations syndicales et le Gouvernement wallon, le Comité C débat de chaque projet de décret, d'arrêté ou de circulaire ayant une incidence sur le personnel des pouvoirs locaux.

L'A.P.W. est représentée au sein dudit Comité en qualité d'expert de la délégation de l'Autorité (Gouvernement wallon) :

**Membre effectif :** Bruno de Viron, conseiller A.P.W.

**Membre suppléant :** Annick Bekavac, directrice A.P.W.

##### d. Du C.A.T.P.W.

Le Centre d'action touristique des provinces wallonnes (C.A.T.P.W.) est considéré comme une association à vocation touristique régionale. Il s'agit d'un organe de transversalité entre les actions menées par les Fédérations touristiques provinciales.

Le C.A.T.P.W. est un lieu de coordination et de réflexion des provinces wallonnes pour certaines de leurs activités touristiques et qui souvent, est leur porte-parole vis-à-vis de la Région wallonne ( OPT et CGT).

Le C.A.T.P.W. a un rôle opérationnel principalement pour les Foires et Salons en Belgique et dans les pays limitrophes.

**Présidence :** Annick Bekavac, directrice A.P.W.

#### e. De l'Observatoire des politiques culturelles

Cet observatoire a pour objet de :

- rassembler tous types de données et d'informations qui permettent de mieux connaître les caractéristiques socio-économiques des domaines culturels en Communauté Wallonie-Bruxelles, les contenus et les moyens des politiques qui sont développées à leur endroit, ainsi que les pratiques culturelles de la population francophone et les modes d'accès et de participation des citoyens à la vie culturelle ;
- produire, à la demande du Gouvernement de la Communauté française, d'un membre de celui-ci, du Secrétaire général du Ministère de la Communauté française, ou d'initiative, des analyses sur toutes questions relatives aux politiques culturelles ;
- contribuer à développer les outils d'analyse et d'évaluation des politiques culturelles et assurer une fonction de veille quant aux instruments de cette nature développés en Communauté française, dans le reste du pays, au sein de l'Union européenne et sur un plan international ;
- faire connaître largement les contenus de l'histoire des politiques culturelles développées en Communauté Wallonie-Bruxelles, ainsi que les résultats des études et recherches menées dans ces domaines.

Membre effectif : Bruno de Viron, conseiller A.P.W.

Membre suppléant : Annick Bekavac, directrice A.P.W.

#### f. De l'Institut du Patrimoine wallon

L'Institut du Patrimoine wallon (I.P.W.) est un organisme régional public créé par le décret du 1<sup>er</sup> avril 1999 (Section 4 du Chapitre II – Des mesures de prévention et de restauration), modifié par le décret-programme du 18 décembre 2003.

Il remplit quatre missions :

- mener des opérations immobilières ;
- valoriser des monuments qui sont la propriété de la Région wallonne ;
- assurer la transmission des savoir-faire dans les métiers du Patrimoine sur le site de l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu et sensibiliser les jeunes à ceux-ci ;
- assurer l'essentiel du travail de sensibilisation, de publication, de diffusion et de promotion du Patrimoine wallon.

Membre effectif : Georges Pire, député provincial

Membre suppléant : Alain Collin, conseiller provincial

#### g. Du Conseil supérieur du logement

Missions :

1. évaluer l'état du marché du logement, la qualité et la quantité des logements ;
2. élaborer des analyses prévisionnelles permettant d'anticiper les besoins en logement ;
3. constituer des bases de données contenant des informations sur le logement et sur la politique du logement ;
4. élaborer et publier des études et des diagnostics ;
5. contribuer au développement et à la diffusion des connaissances en matière de logement, en menant des activités de recherche sur des thèmes qu'il détermine ou déterminés par le Gouvernement ;
6. formuler à son initiative des avis à l'attention du Gouvernement ;
7. rendre, à la demande du Gouvernement, un avis sur des projets de décret et de dispositions ayant une portée réglementaire et qui concernent la matière du logement ;
8. établir annuellement un rapport de ses activités, qu'il transmet pour le 31 mai au plus tard au Gouvernement. Le Gouvernement transmet ledit rapport annuel dans le mois qui suit sa réception au Parlement wallon.

Membres effectifs : Dominique Notte, député provincial

Membres suppléants : Emile Van Aelst, conseiller provincial

#### h. Du Comité de suivi des programmes opérationnels Convergence et Compétitivité régionale et Emploi 2007-2013 (F.E.D.E.R.)

Membre effectif : Annick Bekavac, directrice A.P.W.

Membre suppléant : Bruno de Viron, conseiller A.P.W.

#### i. De la commission nationale pour les Droits de l'Enfant

Cette commission collabore à la rédaction du rapport quinquennal que la Belgique est tenue d'établir en vertu du respect de la Convention des Nations-Unies sur les droits de l'enfant.

Membre effectif : Annick Bekavac, directrice A.P.W.

## 5. Colloque du 9 décembre 2008

Le 9 décembre 2008, l'Association a organisé son troisième colloque qui, dans le cadre d'une tournante, s'est tenu en province de Luxembourg et plus précisément au « Quartier Latin » à Marche-en-Famenne.

La thématique proposée était « les provinces : initiatrices de projets novateurs » et a été développée par les orateurs suivants :

- Paul-Emile Mottard (président de l'A.P.W.) a présenté le contexte de ce colloque et ses intervenants ;
- Jean-Claude Marcourt (Ministre du Gouvernement wallon) a développé les synergies actuelles et futures entre la Région wallonne et les provinces ;
- Françoise-Florence Michel (députée provinciale) a expliqué l'étude réalisée par la Province du Brabant wallon sur les besoins sociaux de ses habitants ;
- Fabienne Capot (vice-présidente du Conseil provincial) a présenté le rôle innovant de la bibliothèque centrale de la Province de Hainaut ;
- Christophe Lacroix (député provincial) a mis en évidence le caractère novateur de la Maison des Sports créée par la Province de Liège ;
- René Collin (député provincial) a présenté les outils mis en place par la Province de Luxembourg pour aider les entreprises ;
- Jean-Marc Van Espen (député provincial) a fait une démonstration on-line du GPS touristique, projet innovant de la Province de Namur ;
- Wim Lux (directeur) a expliqué les actions mises en place par la Province d'Anvers en matière d'aménagement du territoire.

250 personnes ont assisté au colloque.

## 6. Formation en e-learning pour les mandataires provinciaux

L'Association des Provinces wallonnes, en collaboration avec la Province de Hainaut, a décidé de mettre à disposition des mandataires provinciaux un outil de formation à distance (e-learning). Cet outil est accessible depuis le site internet de l'A.P.W. et permet d'accéder à un programme de formation portant actuellement sur l'organisation provinciale et les finances provinciales.

La première séance de formation à l'utilisation de la plate-forme e-learning de l'A.P.W. a eu lieu devant le Conseil provincial du Hainaut en décembre. Ces séances de formations se poursuivront devant les Conseils provinciaux des autres provinces en 2009.

## 7. Formation au financement européen de projets provinciaux

Le 3 décembre 2008, l'A.P.W. a organisé une journée de formation portant sur les opportunités offertes par les différents programmes européens pour aider au financement de projet provinciaux.

Les intervenants à cette journée de formation étaient :

- Carl Lukalu, chef de cabinet-adjoint du Ministre-Président de la Région wallonne ;
- Marie-Carmen Bindels, chargée de mission pour l'Europe Direct de la Province de Namur (B.E.P.) ;
- Suzy Collard, directrice de la Fédération des Télévisions locales ;
- Frédéric de Hemptinne, administrateur délégué de Synergies durables ;
- Michel Demarteau, secteur prévention de l'Observatoire de la Santé du Hainaut ;
- Jérôme Samain, Responsable de la coopération transfrontalière à la SPI+.

## 8. Opération « Place aux Enfants »

En 2008, la 14ème édition de l'opération « Place aux Enfants » s'est tenue le 18 octobre dans plus de 150 communes de Wallonie et de Bruxelles.

Cet événement a permis à plus de 40.000 enfants de découvrir l'envers du décor des professions qui font la vie de tous les jours et d'apprendre comment s'organise la vie en société dans leur quartier, leur commune ou leur ville.

Cette année, l'opération s'est ouverte à un groupe d'enfants du Nord de la France, soucieux d'apprendre à mieux connaître l'organisation des métiers de la vie de tous les jours en Wallonie.

Le site Internet de l'opération a été aménagé afin de permettre aux enfants de disposer de leur espace propre. Ils y retrouvent une information générale sur les objectifs de l'opération, les contacts nécessaires pour s'inscrire auprès de l'organisateur local et les témoignages réalisés par les enfants qui ont participé à l'opération l'année précédente.

Le site web est disponible depuis le 18 septembre 2006 à l'adresse suivante : [www.placeauxenfants.be](http://www.placeauxenfants.be).

## 9. Actions de communication

### a. Le bimestriel de l' A.P.W.

Le journal de l'Association, « Cinq à la Une », a pour vocation d'informer les lecteurs sur l'actualité des provinces et ce au travers de différentes rubriques allant des « Chantiers de l'A.P.W. » à la rubrique « A la Une » en passant par « L'interview » ou « La carte blanche ». Notre publication est envoyée à un peu moins de 2500 destinataires, essentiellement des mandataires et des fonctionnaires.

« Cinq à la Une » peut-être consultée sur le site [www.A.P.W.be](http://www.A.P.W.be) où chacun peut également s'inscrire et recevoir la publication par courriel.

### b. Le site web : A.P.W.be

En ligne depuis novembre 2005, le site web est une carte de visite virtuelle de l'Association mais aussi un site portail, qui permet un accès rapide vers les sites des provinces wallonnes.

La mise à jour est effectuée par le Secrétariat qui actualise l'ensemble des rubriques en fonction de l'actualité et des demandes éventuelles des provinces.

### c. Le Salon des Mandataires

Les 14 et 15 février 2008, l'A.P.W. et les provinces se sont « exposées » au Wex à Marche-en-Famenne.

Grâce à l'expérience du C.A.T.P.W. et aux réunions de coordination qui se sont tenues à l'Association avec les responsables de la communication des cinq provinces wallonnes, un stand commun homogène quant à la forme (mobilier identique mais de différentes couleurs) et quant au fond (panneaux traitant le même thème) a été conçu.

Une conférence sur les amendes administratives a été organisée le jeudi 14 février de 16h à 18h à l'Espace « Provinces ».

Un peu plus de 7.000 personnes ont visité ce salon.

## 10. Autres activités de l'Association

- Collecte et tenue à jour d'une documentation pouvant intéresser les membres de l'Association ;
- Informations sur des problèmes provinciaux données à des membres de cabinets ministériels et d'administrations, à des parlementaires, conseillers provinciaux, étudiants, ...
- Participation à certains congrès et journées d'études ;
- Gestion journalière de l'Association (traitements, comptabilité, formalités administratives, etc.).